

Mairie
de
Le Langon
Vendée



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Monsieur le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 10 avril 2025

Document affiché en mairie pour une durée minimale de 2 mois à compter du 17 avril 2025

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du Code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 Nantes cedex 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-023 – ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2025 a été transmis via l'application « Pléiade » le 4 avril 2025 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de Le Langon.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2025.

Le Maire,
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-024 – BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant que du compte financier unique 2024 du budget principal de la commune de Le Langon, il se dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 945 071,10 €

Recettes : 1 053 070,38 €

Soit un excédent 2024 de : 107 999,28 €

Excédent 2023 reporté : 484 538,30 €

Résultat cumulé : 592 537,58 €

Section d'investissement

Dépenses : 439 375,00 €

Recette : 187 570,56 €

Soit un déficit 2024 de : 251 804,44 €

Excédent 2023 reporté : 178 164,11 €

Résultat investissement : - 73 640,33 €

Restes à réaliser dépenses : 61 689,37 €

Restes à réaliser recette : 20 850,00 €

Résultat cumulé : - 114 479,70 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : - 143 805,16 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 478 057,88 €

Monsieur le Maire propose d'examiner ce compte financier unique en vue de son approbation.

Monsieur Alain BIENVENU se retire, et les membres du Conseil Municipal nomment Madame Anne AIME pour présider ce vote.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décident :

- D'approuver le compte financier unique 2024 du budget principal de la commune de Le Langon
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-025 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente au 31 décembre 2024 :

Un excédent de fonctionnement de 592 537,58 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2024 : 107 999,28 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 484 538,30 €
- Résultat cumulé à affecter en fonctionnement : 592 537,58 €

Un déficit d'investissement de 114 479,70 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2024 : - 251 804,44 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 178 164,11 €
- Restes à réaliser en dépenses : 61 689,37 €
- Restes à réaliser en recettes : 20 850,00 €
- Résultat cumulé à affecter en investissement : -114 479,70 €

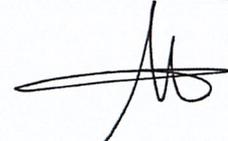
Décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

- Report en fonctionnement (RF002) 478 057,88 €
- Affectation en réserves (RI1068) 114 479,70 €
- Report en investissement (DI001) 73 640,33 €

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-026 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, l'état annuel des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal au titre de l'année 2024 a été communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte et vote le budget 2025 tel que proposé ci-après.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Section de Fonctionnement	1 345 540,00 €
----------------------------------	-----------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	368 602,00 €
012	Charges de personnel	420 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	111 974,00 €
66	Charges financières	30 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Provisions	1 102,00 €
042-68	Dotations aux amortissements	74 193,00 €
023	Virement à la section d'investissement	339 169,00 €

Recettes

013	Atténuation de charges	5 000,00 €
70	Produits des services du domaine	49 150,00 €
73	Impôts et taxes	78 222,00 €
731	Fiscalité locale	438 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	192 010,00 €
75	Autres produits de gestion courante	105 100,00 €
76	Produits financiers	0,12 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	478 057,88 €

Section d'Investissement**702 191,00 €****Dépenses**

	Restes à réaliser	61 689,37 €
001	Déficit d'investissement reporté	73 640,33 €
16	Emprunts et dettes assimilées	112 520,30 €

Programme de travaux 2025

Op° 10	Acquisition de matériel et mobilier	61 602,00 €
Op° 12	Travaux de bâtiments	21 200,00 €
Op° 14	Travaux de voirie et réseaux	341 339,00 €
Op°28	Terrains	30 200,00 €

Recettes

	Restes à réaliser	20 850,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	114 479,70 €
021	Virement de la section de fonctionnement	339 169,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 729,30 €
16	Emprunt	35 170,00 €
040-28	Amortissements des immobilisations	74 193,00 €

Subventions d'équipement suivant travaux 2023

Op° 10	Acquisition de matériel et mobilier	18 500,00 €
Op° 14	Travaux de voirie et réseaux	75 000,00 €
Op°28	Terrains	7 100,00 €

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-027 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37,38 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	66,64 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,55 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Fixe les taux applicables en 2025 comme suit :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 085-218501211-20250410-DELIB2025_027-DE

S²LOW

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37,38 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	66,64 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17,55 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
 AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-028 – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

La participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association se calcule par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique de la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance des charges de fonctionnement de l'école publique André Turcot pour l'année 2024.

Effectifs école publique au 15/10/2024	Montant	Maternelle	Elémentaire	Proratisé par	Pour rappel : Charges 2023 pour contrat 2024
		25/70	45/70		
		0,36	0,64		
Eau	1 053,70 €	379,33 €	674,37 €	Enfant	340,56 €
Electricité	2 801,77 €	933,92 €	1 867,85 €	Classe	2 880,30 €
Combustibles	4 100,23 €	1 366,74 €	2 733,49 €	Classe	7 289,87 €
Petit équipement	1 817,59 €	654,33 €	1 163,26 €	Enfant	344,12 €
Produits d'entretien	925,18 €	308,39 €	616,79 €	Classe	809,01 €
Fournitures scolaires	4 070,23 €	1 465,28 €	2 604,95 €	Enfant	3 587,16 €

Produits pharmaceutiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Enfant	32,52 €
Photocopieur	1 081,64 €	360,55 €	721,09 €	Classe	1 113,83 €
Maintenance informatique	1 056,00 €	352,00 €	704,00 €	Classe	1 050,00 €
Entretien des bâtiments	2 341,45 €	780,48 €	1 560,97 €	Classe	4 251,07 €
Entretien chauffage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Classe	568,56 €
Analyses légionnelle	92,40 €	30,80 €	61,60 €	Classe	0,00 €
Assurance	626,90 €	208,97 €	417,93 €	Classe	743,82 €
Téléphonie	646,18 €	215,39 €	430,79 €	Classe	814,07 €
Ordures ménagères	315,67 €	105,22 €	210,45 €	Classe	294,00 €
ASEM	31 958,28 €	31 722,46 €	235,82 €		37 926,26 €
Ménage	13 526,33 €	4 508,78 €	9 017,55 €	Classe	11 995,61 €
TOTAL	66 413,55 €	43 392,66 €	23 020,89 €		74 040,76 €
Effectifs école publique	70	25	45		67
Coût par élève	948,77 €	1 735,71 €	511,58 €		1 105,09 €

Effectifs école privée au 15/10/2024	35	10	25	Total	Pour rappel montant versé en 2024
Participation contrat d'association	33 206,78 €	17 357,06 €	12 789,38 €	30 146,45 €	21 367,42 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Fixe à 30 146,45 € la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph au titre de l'année 2025.
- Décide comme les années passées, de verser cette participation en plusieurs échéances
 - Avril : 7 536,62 €
 - Juin, Août, Octobre : 7 536,61 €

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
 AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-029 – SUBVENTIONS 2025

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

✓ OGEC de Le Langon	1 500 €
✓ Parents d'élève les p'tits loups	200 €
✓ Vendée Sport Langonnais	100 €
✓ SUE Informatique	700 €
✓ Gym détente loisirs	450 €
✓ Bâtisseurs de chansons	400 €
✓ Comité des fêtes langonnais	400 €
✓ JSP les Pertuis	150 €
✓ Amicale les Colliberts	150 €
✓ MFR Chantonay	50 €
✓ MFR Bournezeau	50 €
✓ BTP CFA Vendée	100 €
✓ Chambre des métiers et de l'artisanat	100 €
✓ ADILE	50 €
✓ CCAS de Le Langon	1 500 €

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-030 – BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public ;

Considérant que du compte financier unique 2024 du budget lotissement de la commune de Le Langon, il se dégage les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 77 044,14 €

Recettes : 77 044,14 €

Soit un excédent 2024 de : 0,00 €

Excédent 2023 reporté : 27 697,85 €

Résultat cumulé : 27 697,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 77 044,14 €

Recettes : 77 044,14 €

Soit un excédent 2024 de : 0,00 €

Déficit 2023 reporté : 77 044,14 €

Résultat investissement : - 77 044,14 €

Restes à réaliser dépenses : Néant

Restes à réaliser recette : Néant

Résultat cumulé : - 77 044,14 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 0,00 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : -49 346,29 €

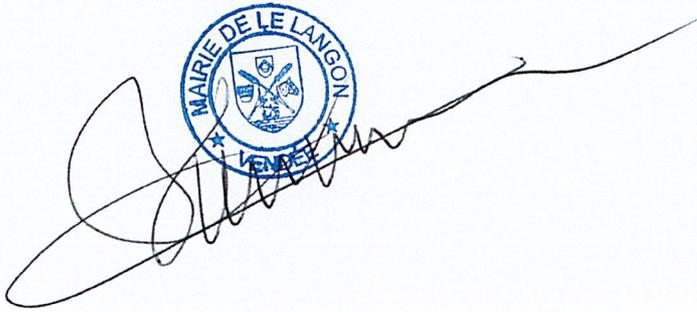
Monsieur le Maire propose d'examiner ce compte financier unique en vue de son approbation.

Monsieur Alain BIENVENU se retire, et les membres du Conseil Municipal nomment Madame Anne AIME pour présider ce vote.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décident :

- D'approuver le compte financier unique 2024 du budget lotissement de la commune de Le Langon
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain BIENVENU



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Mayor of Le Langon. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE LANGON' and 'BIENVENU'.

Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



A handwritten signature in black ink, consisting of a few fluid, connected strokes.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-031 – BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 ;

Constatant que le compte financier unique présente au 31 décembre 2024 :

Un excédent de fonctionnement de 27 697,85 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2024 : 0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 27 697,85 €
- Résultat cumulé à affecter : 27 697,85 €

Un déficit d'investissement de 77 044,14 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2024 : 0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : - 77 044,14 €
- Résultat cumulé à affecter : - 77 044,14 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Report en fonctionnement (RF002) 27 697,85 €
- Report en investissement (DI001) -77 044,14 €

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
 AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-032 – BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte et vote le budget 2025 tel que proposé ci-après
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Section de Fonctionnement **104 741,99 €**

Dépenses

011	Charges à caractère général	27 697,85 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €

Recettes

042	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 697,85 €

Section d'Investissement **154 088,28 €**

Dépenses

040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €
001	Déficit d'investissement reporté	77 044,14 €

Recettes

16	Emprunts et dettes assimilées	77 044,14 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	77 044,14 €

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-033 – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES ROCHES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des travaux d'effacement des réseaux réalisés sur la rue des Roches en 2023, il convient maintenant de réaliser des travaux de voirie.

Ces travaux consisteront en :

- ✓ La réfection totale de la chaussée en enrobé
- ✓ La création de trottoirs aux normes PMR

Vu l'estimation totale des travaux (178 053 € HT), Monsieur LAGACHE propose de réaliser ces travaux en 2 tranches :

- ✓ De l'intersection rue des Roches/ rue Jules Ferry au 23 rue des Roches
- ✓ Du 25 rue des Roches à l'intersection rue des Roches / route du Linaud

Les travaux de la première tranche sont estimés à 98 185,90 € HT

Monsieur LAGACHE présente le plan de financement de la première tranche :

✚ Dépenses

- Réalisation des travaux 98 185,90 € HT

✚ Recettes

- Conseil Départemental au titre des Amendes de police 17 500,00 €
- Conseil Départemental au titre du Fonds de soutien à la ruralité 20 000,00 €
- Autofinancement 60 685,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Valide la première tranche des travaux de la rue des Roches
- Valide le plan de financement tel que présenté par Monsieur LAGACHE
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du fonds de soutien à la ruralité à hauteur de 50% des travaux, plafonnés à 40 000 €
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur de 35% de travaux, plafonnés à 50 000 €
- Sollicite à titre exceptionnel, une dérogation à la règle de « non commencement d'exécution de travaux avant que le dossier ne soit réputé complet, afin que les travaux puissent débuter à la fin du second trimestre 2025
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-034 – MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire informe :

- Que depuis le 1^{er} mars 2025, un fonctionnaire en congé de maladie perçoit pendant trois mois 90% de son traitement (contre 100% précédemment), puis pendant les neuf autres mois, la moitié de son traitement ;
- Que le bénéfice des primes et indemnités versées aux fonctionnaires d'Etat est maintenu dans les mêmes proportions que leur traitement en cas de congé maladie ;
- Qu'en vertu du principe de parité, le régime indemnitaire institué par le conseil municipal ne peut pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires d'Etat d'un grade et d'un corps équivalents au cadre d'emplois des fonctionnaires territoriaux.

Il rappelle également que la délibération n° 287 du 18 mai 2017 prévoit que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) versée aux agents de la commune de Le Langon soit supprimée à partir du 11^{ème} jour consécutif de congé de maladie ordinaire.

Par conséquent, depuis le 1^{er} mars 2025 le maintien intégral de l'IFSE pendant les 10 premiers jours devient illégal.

Monsieur le Maire rappelle également l'évolution du contrat de prévoyance santé, et notamment la prise en charge par l'assureur du régime indemnitaire de l'agent à 95 % à compter du passage à demi-traitement, contre une prise en charge à 100% à partir du 31^{ème} jour d'arrêt sur le précédent contrat.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'en cas de maladie ordinaire :

- l'IFSE soit maintenue dans les mêmes proportions que le traitement les 3 premiers mois
- l'IFSE soit supprimée lors du passage à demi-traitement

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.714-4 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.822-3 ;

Vu le décret n° 2025-197 du 27 février 2025 relatif aux règles de rémunération de certains agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie ;

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu la délibération n° 287 du 18 mai 2017 relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sur la commune de Le Langon ;

Vu les délibérations n° 2020-090 du 10 décembre 2020 et 2024-118 du 19 décembre 2024 portant modification du RIFSEEP sur la commune de Le Langon ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de modifier la délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) sur la commune de Le Langon comme suit :

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise :

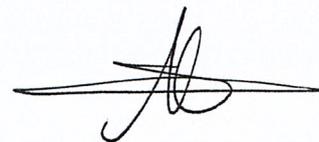
Les absences :

- l'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement les 3 premiers mois
- l'IFSE est supprimée lors du passage à demi-traitement
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-035 – CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide au service de restauration scolaire lié à un accroissement des effectifs ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide :

- De créer un d'emploi temporaire :
 - ✓ Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° (accroissement temporaire d'activité) du Code général de la fonction publique,
 - ✓ Durée du contrat : du 22 avril 2025 au 4 juillet 2025 inclus
 - ✓ Temps de travail : 5,09 heures hebdomadaires
 - ✓ Nature des fonctions : service en restauration scolaire
 - ✓ Catégorie hiérarchique : C
- Niveau de rémunération : Indice majoré 366
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-036 – ANNULATION DE LA DELIBERATION 2025-017 - AVENANT A LA CONVENTION DETERMINANT LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL LE LANGON - PETOSSE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025-017 du 27 février 2025, le conseil municipal :

- Fixait à 50 € par élève, la subvention pour les projets pédagogiques.
- Modifiait par l'avenant n° 2 à la convention déterminant les charges de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal Le Langon-Petosse.

Considérant que la commune de Petosse a refusé de fixer à 50 € par élève la subvention pour les projets pédagogiques ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, retire la délibération n° 2025-017 du 27 février 2025.

Le Maire,
Alain BIENVENU

Le Secrétaire
Béatrice MARTINET



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a blue circular official stamp of the Mairie de Le Langon, Vendée.



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise.

Pouvoirs : BRISSON Jean-Pierre à LAGACHE Éric
AUGER Suzanne à AIME Anne

Absents : VERDON Gérard et JOLLY Nicolas

Excusé : CHAUDREL Maurice

Secrétaire de séance : MARTINET Béatrice

OBJET 2025-037 – IMMEUBLE MENACANT RUINE – INTERVENTION D'UN EXPERT

Monsieur le Maire informe que les bâtiments situés sur les parcelles cadastrées AK 196 et AK 221 sont dans un état d'entretien préoccupant et menacent notamment le domaine public (trottoir et voirie) ainsi que la maison d'habitation cadastrée AK 242.

Un expert doit être mandaté afin qu'il détermine l'imminence du péril.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater un expert.

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Béatrice MARTINET

